

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2009

MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 1692)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 507

présenté par

M. Chassaigne, M. Daniel Paul, M. Gosnat, Mme Amiable,
M. Asensi, M. Bocquet, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet,
M. Candelier, M. Desallangre, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Gerin,
M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 47

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« L'État cherchera en particulier à mettre fin à l'usage abusif des arguments environnementaux des publicités mettant en scène des comportements contraires à l'exigence de protection de l'environnement. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

De plus en plus, la publicité intègre des arguments écologiques pour vanter les qualités d'un produit allant en réalité à l'encontre des impératifs de protection de l'environnement.